

Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

DESCRIPTIF DE MODULE
Année académique 2021-2022

Domaine	Design et Arts visuels
Filière	Arts visuels
Orientation	-
Intitulé du module	Atelier 3
Type de module	Obligatoire
Code	
Type de formation	Bachelor
Semestre	3
Crédits ECTS	14 ECTS
Prérequis	Aucun
Langue	Français
Lieu	EDHEA – Valais

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Avancer dans l'acquisition et l'expérimentation de connaissances artistiques et techniques ; construire une pratique personnelle consciente des spécificités et des transversalités des enjeux artistiques contemporains.</p> <p>Ce module fait suite au module Atelier 2.</p>
Contenus et formes d'enseignement	<p>Durant le semestre 3, les étudiant-e-x-s choisissent 3 Unités dont une principale. Des entretiens individuels et collectifs, suivis de laboratoires, séminaires et visites accompagnent la conceptualisation et réalisation du projet personnel qui fera l'objet du jury semestriel.</p> <p>Un-e-x artiste invité-e-x contribue également aux suivis de projets selon le regard spécifique de sa recherche en cours.</p> <p>Un workshop permet de travailler de manière individuelle et/ou collective à la réalisation d'un travail autour de thématiques / pratiques / sites proposés par un-e-x artiste invité-e-x.</p> <p>Le portfolio documente les travaux artistiques réalisés dans le cadre du Bachelor. Il est présenté dès les jurys de la 2^e année (semestre 4) et de 3^e année (semestre 5 et diplôme). Le portfolio est pensé en cohérence et en lien avec les projets et les recherches artistiques développés durant les études. Il soulève la question de la documentation du travail et du processus lié à la pratique, et en ce sens, en plus de faire l'objet d'un suivi spécifique par l'Unité MELA, il est également à discuter avec ses professeur-e-x-s d'atelier. Sa mise en forme est libre, personnelle et créative.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Jury : Les étudiant-e-x-s conceptualisent et réalisent un projet personnel qui fera l'objet du jury semestriel composée de professeur-e-x-s d'atelier et intervenant-e-x-s. La qualité de la</p>

	<p>réalisation des travaux rendus, de la présentation et de l'échange fait partie de l'évaluation.</p> <p>Unité : Participation active aux cours, rendez-vous et laboratoires, assiduité du travail d'atelier et qualité des travaux rendus.</p> <p>Portfolio : Présence, participation active aux cours et aux suivis, qualité des travaux rendus.</p> <p>Workshop et visites d'atelier : Présence, participation active et qualité des travaux rendus.</p>
Modalités de remédiation	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur-e-x responsable du cours en question (Unité, laboratoire) selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible pour les workshops ni après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.
Enseignant-e-x-s	Vincent Chablais, Valérie Félix Christophe Fellay, Jérôme Leuba, Caroline Miesch, Laurence Rasti, Kotscha Reist, Anne RoCHAT, Marie Sacconi, Marie Velardi et intervenant-e-x-s

Responsable du module	Federica Martini		
Descriptif validé le	31.05.2021	Par	Federica Martini, responsable de la filière arts visuels